Intervention de Rachel Silvera - 1^{er} Avril 21 : Revaloriser les emplois féminisés du soin et du lien aux autres

Les femmes salariées sont concentrées dans peu d'emplois qui sont dévalorisés socialement et financièrement. Cette dévalorisation est l'un des facteurs expliquant les écarts salariaux entre les femmes et les hommes. Rappelons-le, cet écart est toujours d'un quart en moins!

Plus de la moitié d'entre elles sont dans seulement 6 professions, essentiellement dans les services : la santé, le soin aux autres, l'éducation, le nettoyage, la vente et l'administratif... Elles sont à plus de 80, voire 90% parmi les infirmières, aidessoignantes, aides à domicile, assistantes maternelles, agentes d'entretien, hôtesses de caisse, enseignantes ou secrétaires... Bon nombre de ces professions ont été fortement mobilisées pendant la crise covid, tant elles sont essentielles! Mais un paradoxe insupportable subsiste : ces professions essentielles sont peu payées et dévalorisées!!

Cette forte féminisation ne date pas d'hier : ces emplois ont été construits sur le fait qu'il s'agissait de « métiers de femmes » (Michelle Perrot), pour les femmes : comme l'a rappelé Sophie Binet en introduction, soigner, aider, accompagner, assister, servir, éduquer, nettoyer, etc., renvoient à des fonctions que l'on va considérer comme « naturelles » pour elles - un prolongement de leur fonction maternelle et domestique - comme si ces vrais métiers ne nécessitaient pas des qualifications réelles c'est-à-dire des diplômes, de l'expérience, des savoir-faire, des technicités précises... Il y a des biais dans les systèmes de classifications professionnelles qui pénalisent emplois occupés les majoritairement par les femmes.

Prenons l'exemple des infirmières : au départ il s'agissait de la vocation des bonnes sœurs (au service de Dieu et des malades), puis avec la laïcisation des hôpitaux, la question a été posée : fautil rémunérer ces infirmières au-delà de la couverture de leurs stricts besoins ?? Si on le fait, ne risque-t-on pas d'attirer toute sorte d'individus « mercenaires » et de perdre en qualité de soins ??!! Ceci résume toute l'histoire des professions très féminisées des services... A cela s'ajoute l'idée du salaire d'appoint qui subsiste : on suppose que les femmes n'auraient pas besoin d'un vrai salaire, car il y aura toujours un homme pour s'occuper d'elles !!

Du coup, ces emplois ont été systématiquement dévalorisés symboliquement et financièrement : ils sont tous en dessous du salaire moyen, souvent proches du salaire minimum. Par exemple le salaire des infirmiers et infirmières est l'un des plus bas des pays au monde (9% en dessous du salaire médian français).

La non-reconnaissance de ces emplois se repèrent autour de 6 caractéristiques : que nous avons déjà repérées dans différentes études (voir les guides du Défenseur des droits, du CSEP auxquels j'ai participé avec Séverine Lemière, avec une implication CGT)

Tout d'abord les 4 critères qui définissent les emplois :

- 1. Les diplômes des métiers de service ne sont toujours pas valorisés comme ceux des secteurs techniques et industriels.
- 2. La technicité de ces emplois est niée : par ex, les compétences relationnelles ne sont que très rarement considérées comme des compétences techniques et complexes. Elles sont assimilées à des qualités personnelles, niant ainsi les connaissances et l'expérience

professionnelles pourtant indispensables. De même, **être** constamment interrompue ou effectuer une multitude de tâches différentes au sein d'un même métier n'est pas reconnu comme de la polyvalence professionnelle.

- 3. Les responsabilités auprès de personnes malades et fragilisées ou d'enfants ont une moindre reconnaissance que les responsabilités budgétaires et financières ou managériales.
- 4. Soutenir physiquement et psychiquement un patient en fin de vie, apporter des soins à domicile sans équipements professionnels, passer des milliers d'articles par heure à une caisse tout en maintenant un sourire commercial ou encore supporter les cris d'enfants dans une cour de récré (à un niveau sonore supérieur aux décibels autorisés dans l'industrie) représentent des **formes de pénibilité et de charges physiques ou nerveuses**, non reconnues pour ces emplois.

A ces 4 composantes de dévalorisation du contenu de ces emplois s'ajoutent deux autres caractéristiques :

- 5. La précarité, et surtout des temps partiels imposés, hachés sont très fréquents, voire la norme pour l'aide à domicile, la vente ou le nettoyage.
- 6. Enfin, ces emplois n'offrent pas ou si peu de déroulement de carrière : le plancher collant on démarre au smic et on y reste toute sa vie...

Que faire?

Pour reconnaître enfin toutes ces professions, il faut exiger d'appliquer la loi sur l'égalité salariale, car depuis 1972 et surtout 1983, la loi Roudy, on peut exiger un salaire égal pour un travail égal, mais aussi de valeur égale, c'est-à-dire comparer des emplois différents (F/H) mais de même valeur (ex infirmières/techniciens (cf. le livre Mage « Le genre au travail »)

et pourquoi pas comme au Québec, une gardienne d'enfants et un gardien de zoo ?). Pour cela :

- Ouverture immédiate de négo de branches et dans la FP sur les classifications, qui déterminent le niveau de classement et d'évaluation des emplois.
- Oser se comparer lorsque l'on occupe un emploi très féminisé! Aller en justice avec l'action de groupe : car la loi est de notre côté si on l'applique!!
- Lutter contre la précarité : à quand une vraie loi contre le TTP court ??

Revaloriser ces emplois à prédominance féminine, c'est favoriser l'égalité salariale, mais aussi à terme, permettre une vraie mixité des emplois. C'est au fond porter un autre projet de société fondé sur la reconnaissance de l'utilité sociale de toutes ces professions du lien et du soin aux autres.

https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/internationaliserexporter/0603565367267-petite-enfance-les-creches-privees-un-succesqui-s-exporte-a-l-international-339746.php

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/ehpad-profits-maximum-service-minimum_1998005.html

Les taux d'encadrements ne peuvent pas être correctement respectés car les professionnels sont amenés à faire beaucoup de rangement et d'aménagement, cela leur demande du temps et de la fatigue : - Aménager l'espace de jeu, - aménager la salle de soins corporels, - installer les dortoirs, - aménager l'espace repas, - reconstituer les biberons, - préparer les biberons, - accueillir les familles, -

noter les transmissions, les heures d'arriver, ranger la laver les jouets le matin et le soir. section avant les repas. sortir les poubelles des coins repas, sortir les poubelles des coins de la salle de bain, nettoyer l'espace repas après les enfants, laver les biberons, noter la température du réfrigérateur, ranger le dortoir le soir, réaménager la section, nettover l'espace soins corporels, nettover les t sortir à nouveau les poubelles du soir, gérer les appels téléphoniques, accueillir les nouveaux professionnels en leur expliquant : o le projet décrire les enfants et leurs habitudes, o pédagogique de la crèche, o expliquer l'organisation de section et les nombreuses tâches annexes, aller chercher du linge quand il n'y en a plus en section, aller chercher des cuillères ou des verres pour les enfants qui ont besoins d'un prévenir sa Directrice qu'il y a un enfant malade encas ou soif, peut relever de mission impossible car injoignable sur son portable ou prévenir les familles, noter l'heure de la prise de douter si nous avons le droit de le faire car il n'y a médicament. pas de diplômé à ce moment-là, changer un enfant qui a fait une selle débordante mais qui n'a pas de linge de rechange, en chercher dans les sections. observer les enfants, écrire des anecdotes.... bref Les professionnels restent bienveillants vis-à-vis des enfants, malgré cette surcharge de travail vivement l'étude de l'IRS sur le travail non prescrit!

e me permets de partager cette info : le journal Fakir de février-mars 2021 a un article très intéressant ("les héroïnes du monde d'après?") sur les sujets évoqués ici. (je précise que je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce journal)

Numéro spécial également de Santé&Travail sur les "services à la personne" mais avec focus important sur aide à domicile